



## OFFICE DES CEREALES

### Consultation N° C2/0065/23

L'Office des Céréales lance une consultation pour l'élaboration d'un contrat de maintenance d'une infrastructure de vidéosurveillance.

Les soumissionnaires intéressés sont invités à retirer le cahier des charges auprès de la Direction de l'Approvisionnement de l'Office des Céréales (service achat des équipements).

Les soumissions doivent être présentées comme il est indiqué à **l'article 5** du cahier des charges relatif à la présente consultation.

Les offres doivent parvenir sous pli fermés, par voie postale et recommandées ou par Rapide-Poste ou déposées directement au bureau d'ordre central de l'Office des Céréales contre récépissés, sous enveloppe fermées et scellées, libellées au nom du Président Directeur Général - 30 - Rue Alain Savary - BP N°173 CEDEX 1080 Tunis, portant la mention « **A NE PAS OUVRIR Consultation N°C2/0065/23 : Maintenance d'une infrastructure de vidéosurveillance** ».

Les offres doivent parvenir au plus tard le **25 Décembre 2023**, le cachet du Bureau d'Ordre Central de l'Office de Céréales faisant foi.

La validité des offres est fixée à **90 jours** après la date limite de la réception des offres.

Toute offre non accompagnée par la caution provisoire (1000 D) ou qui est parvenue au-delà de la date limite sera rejetée. 

